

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N° II-616

présenté par
Mme Maud Petit

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---------------------------------------|-----------|-----------|
| Sport | 1 000 000 | 0 |
| Jeunesse et vie associative | 0 | 1 000 000 |
| Jeux olympiques et paralympiques 2024 | 0 | 0 |
| TOTAUX | 1 000 000 | 1 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à souligner l'action 01 « Promotion du sport pour le plus grand nombre » du programme 219, en apportant une attention particulière à la situation des clubs sportifs et fédérations sportives en Outre-mer. En effet, suite à la crise sanitaire, dont les conséquences n'ont pas tout à fait la même temporalité qu'en hexagone, il nous est remonté des difficultés, notamment financières, liées à la perte d'adhérents.

Il est primordial de permettre aux clubs et fédérations d'Outre-mer, qui sont des acteurs indispensables à la promotion du sport et de ses valeurs sur ces territoires, de poursuivre leur activité dans les meilleures conditions en les accompagnant pendant cette période post-crise particulière.

Il est donc proposé d'augmenter d'un million d'euros les crédits fléchés vers l'action 01 dans ce but. Un million d'euros de l'action 04 du programme 163 « Jeunesse et vie associative » sont ainsi redirigés vers l'action 01 du programme 219.